

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 octobre 2009

Semaine France Initiative du 19 au 24 octobre
Les entreprises s'engagent en faveur de la création d'entreprises

A l'occasion de la Semaine France Initiative, les plateformes France Initiative mettent à l'honneur l'implication des entreprises, grandes ou petites, à leurs côtés en faveur des créateurs d'entreprises. A cette occasion, France Initiative lance une campagne auprès des entreprises pour les inciter à rejoindre le mouvement.

**« Entreprises et plateformes France Initiative :
nous avons en commun bien plus qu'un territoire »**

France Initiative fédère 248 associations, les plateformes France Initiative. Chacune sur son territoire mobilise autour de son projet des acteurs publics (les collectivités locales, les fonds européens, la Caisse des Dépôts) et des acteurs privés (les banques et les entreprises).

Tout en restant très proches des collectivités locales (Régions, conseils généraux, intercommunalités) qui apportent la moitié des financements, les plateformes France Initiative développent et renforcent leurs relations avec les banques, qui apportent des prêts complémentaires aux prêts d'honneur, et avec les entreprises.

Les entreprises, acteurs du développement économique local et partenaires de la création d'entreprises

Ce modèle de coopération permet aux entreprises de s'investir dans une action d'intérêt général : la dynamisation du tissu économique local.

Fin 2008, on recense **4 700 partenariats entre des plateformes France Initiative et des TPE-PME**, dont **1 600** concernent des entreprises qui ont été créées avec l'aide des plateformes.

A côté, **814 partenariats existent localement entre les plateformes et de grandes entreprises.**

Les entreprises qui s'engagent au sein des plateformes France Initiative peuvent avoir des **motivations** multiples :

- Apporter concrètement un soutien aux créateurs-repreneurs d'entreprises et, à travers cette action, participer au développement du territoire et à sa croissance endogène ;
- Développer leur responsabilité sociétale dans le domaine économique et social ;
- S'associer à un modèle d'appui à la création d'entreprise très efficace (taux de pérennité des entreprises à 3 ans de 87%), peu onéreux (coût de l'emploi créé de 1300 euros) et qui donne accès à un financement bancaire ;
- Intégrer, via la plateforme, le réseau des décideurs économiques et politiques locaux ;
- Participer au développement de réseaux d'affaires ou de clientèles sur le territoire ;
- Développer l'image d'une entreprise active dans son environnement ;

Contacts Presse

PRESS & VOUS – Paula MARTINS - 01 44 37 00 19 – paula.martins@press-et-vous.fr
FRANCE INITIATIVE – Jean-Michel MESTRES - 01 40 64 10 39 – jmmestres@france-initiative.fr

- Impliquer l'encadrement de l'entreprise dans des actions de parrainage ou d'accompagnement de créateurs-repreneurs ;
- Mettre en place une politique d'essaimage au sein de l'entreprise ;
- Pour les chefs d'entreprises qui ont été aidés par une plateforme : « rendre ce qu'ils ont reçu ».

Les **formes** de cet engagement peuvent être extrêmement variées :

- Abondement des fonds de prêts d'honneur (près de 8% proviennent des entreprises) ;
- Participation au budget d'accompagnement des créateurs (près de 5% du total) ;
- Participation aux comités d'agrément qui, au sein des plateformes, attribuent les prêts d'honneur ;
- Participation à la vie associative de la plateforme (notamment dans son conseil d'administration) ;
- Apport de compétences dans l'accompagnement des créateurs (parrainage de nouveaux entrepreneurs, par exemple) ;
- Mise à disposition ponctuelle de salariés pour contribuer à l'activité des plateformes, ou de locaux ;
- Financement d'opérations (formation des créateurs, par exemple) ;
- Appui à des opérations de communication.

A noter : la majorité des plateformes France Initiative sont titulaires d'un **agrément fiscal** qui permet aux entreprises donatrices une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant des dons: cotisations, abondement des fonds de prêts, participation au budget d'accompagnement des créateurs, financement d'opérations de communication, mise à disposition de ressources humaines ou matérielles...

La troisième Université du mouvement, qui se tiendra les 6 et 7 mai 2010 aux Sables d'Olonne, sera consacrée à ce thème de l'implication des entreprises.

France Initiative est le **premier réseau associatif de financement et d'appui pour les créateurs et repreneurs d'entreprises**. En 2008, il a apporté son soutien à **13 600 créations ou reprises d'entreprises** qui ont généré ou maintenu plus de **31 000 emplois**. **104 millions d'euros de prêts d'honneur** ont été accordés par les plateformes, qui ont eux-mêmes facilité la mobilisation de **654 millions d'euros de prêts bancaires**.

Les 248 plateformes partagent un mode d'intervention commun qui repose sur le renforcement des fonds propres des créateurs d'entreprises : c'est le raison d'être du prêt d'honneur, à taux zéro et sans garanties exigées. Ce prêt d'honneur, attribué par des comités d'agrément, facilite ensuite l'accès du créateur à un financement bancaire complémentaire, les banques s'appuyant sur l'expertise des plateformes et sur leur travail approfondi mené en amont. Les nouveaux entrepreneurs sont ensuite accompagnés pendant toute la durée de remboursement du prêt, notamment par des parrains issus du monde de l'entreprise.

Au niveau national, l'association tête de réseau associe elle aussi quelques grandes entreprises à son action : outre les banques, il s'agit du groupe BPI, d'EDF, de France Télécom, de Groupama, du Groupe Malakoff-Médéric, d'In extenso, de Sanofi-Aventis et de Sofred Consultants.

Contacts Presse

PRESS & VOUS – Paula MARTINS - 01 44 37 00 19 – paula.martins@press-et-vous.fr
FRANCE INITIATIVE – Jean-Michel MESTRES - 01 40 64 10 39 – jmmestres@france-initiative.fr